

AMÉNAGEMENT DE BASSINS VERSANTS

Prévention des inondations

Cette mission inclut tous les aménagements visant à réguler le ruissellement des eaux de pluie, par la restauration ou la création de zones de rétention et de bassins de stockage, pour protéger les personnes, les biens et les milieux naturels.

Création de bassins de rétention des eaux de ruissellement en amont des zones urbanisées



MARSEILLAN - Bassin de 10 000 m³

Protection : pluie de période de retour de 5 ans (dont l'intensité se produit en moyenne tous les 5 ans).

En 2019, un bassin de rétention a été aménagé, avenue de Florensac, pour **intercepter les eaux de ruissellement des bassins versants drainés vers le centre-ville**. Jusqu'alors, lors de fortes pluies, le réseau unitaire saturait et débordait, entraînant des déversements d'eaux usées diluées directement dans la lagune. Grâce à cet investissement, une solution durable a été mise en place pour prévenir les inondations et limiter les risques de déversement.



POUSSAN - Bassin de 20 000 m³

Protection : pluie de période de retour de 10 ans

Le bassin de rétention aménagé en 2021 joue un rôle essentiel dans la gestion des eaux pluviales. Il **limite les apports provenant des bassins versants naturels situés en amont et réduit les débits vers le Valaury** dès le début de son parcours. Il permet également de maîtriser les ruissellements au niveau du chemin du Cous, une voie jusqu'alors fréquemment impraticable lors de fortes pluies, notamment pour les bus scolaires desservant le collège.



FRONTIGNAN - Bassin de 25 000 m³

Protection : pluie de période de retour de 5 ans

Un bassin de rétention, situé chemin de Poussan, a été conçu en 2023 pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales, et notamment réguler les débits d'eau produits par la zone agricole (100 ha) qui gagnaient la partie urbaine. Il permet aujourd'hui d'**intercepter le ruissellement du bassin versant naturel, protégeant ainsi les secteurs urbains des inondations** (avenue de la Gardiole, route de Balaruc, avenue Jean Moulin, avenue des Vignerons, avenue du Muscat et rue des Airolles).

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU

Prévention des inondations

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau joue un rôle essentiel pour réduire les risques d'inondation et protéger le territoire. Chaque année, Sète agglomération méditerranéenne intervient à deux niveaux :

- **Entretien des cours d'eau :** Des actions ciblées sont menées pour garantir un écoulement optimal des eaux, notamment par le nettoyage de la végétation et l'élimination des obstacles susceptibles de bloquer leur passage. À noter que les propriétaires riverains de cours d'eau doivent en assurer l'entretien. L'agglomération recense également les digues existantes pour évaluer leur capacité de protection et définir avec précision leur entretien.

- **Études et travaux d'aménagement :** Ils visent à restaurer les cours d'eau et les milieux environnants, en adoptant une approche durable qui concilie sécurité et respect des écosystèmes.

Les travaux d'entretien des cours d'eau s'inscrivent dans un **Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI)**, basé

sur un diagnostic annuel ou biennal. Deux PPI structurent ces actions.

- Sur l'ouest des étangs palavasiens, pour les communes de Vic-la-Gardiole et Mireval, sous la responsabilité de l'**EPTB Lez**. Trois cours d'eau sont concernés : la Roubine de Vic, le ruisseau de la Canabièrre et le ruisseau de la Madeleine.

- Sur le bassin de Thau, sous la gestion du **Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)**, avec des interventions sur plusieurs cours d'eau, tels que la Vène, le Pallas, le Sesquier, le Font Frats, le Nègue Vaque ou encore l'Agau.

Ces deux EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassin) interviennent auprès de l'agglomération par le biais de leur technicien rivière, qui définit chaque année le programme de travaux en fonction des tronçons identifiés dans les PPI. Les interventions sont ensuite réalisées par des entreprises spécialisées ou en régie par les agents de l'agglomération.





DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET LA MER

Pour renforcer la sécurité du territoire, Sète agglomération méditerranéenne assure la création et la gestion des infrastructures destinées à protéger le littoral contre les inondations et la submersion marine, telles que les digues, les ouvrages sous-marins et les cordons dunaires.

Les **lidos de Sète à Marseillan et de Frontignan** ont bénéficié d'aménagements majeurs pour lutter contre l'érosion et limiter le recul du trait de côte.

À Sète, les travaux ont compris la création du cordon dunaire et l'installation d'un atténuateur de houle sous-marin sur le lido, ainsi que le confortement du môle Saint-Louis et prochainement des falaises de la corniche. À Frontignan, des épis ont été créés ou modifiés, des rechargements en sable et galets réalisés, et les cordons dunaires aménagés. Le suivi des ouvrages (dunes, atténuateur de houle...) demeure régulier.



PROTECTION ET RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Sète agglomération méditerranéenne a déployé un ambitieux programme visant à protéger et restaurer les cours d'eau, les zones humides et espaces naturels protégés. D'importants travaux de renaturation, de gestion hydraulique et de protection des habitats ont été réalisés pour renforcer leur rôle écologique et paysager, prévenir les inondations, et protéger la biodiversité.

